

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 24 octobre 2017

L'an deux mille dix sept, le 24 octobre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqué se sont réunis à 18 h à Salle des Fêtes de Montberon.

Votants :

C3G : Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, Jean-Claude MIQUEL, Philippe SEILLES, Véronique MILLET, Léandre ROUMAGNAC

CCF : Guy NAVLET, Jacques OF, Philippe PETIT, Colette SOLOMIAC, Gilbert COMBIER, Patrick PAPILLAULT, Sylvain PINEAU

CCCB : Joël CAMART, Véronique CHÊNE, Sabine GEIL-GOMEZ, Frédéric MARTIN, Thierry SAVIGNY, Henri AMIGUES, Denis BACOU, Eugène NKONGUE

CCVA : Jean-Marc DUMOULIN, Robert SABATIER, Roger VIALAS

CCSGCC : Chantal AYGAT, Roland CLEMENCON, Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Christian OUSTRI, Colette BEGUE, Daniel CADAMURO, Jacques LAMARQUE

Absents ayant donné pouvoir : FLORES Jean-Louis à LACOME Jean-Luc

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 17-10-2017

Membres présents : 32

Pouvoirs : 1

Domaine : Finances

Délibération n°: 17/64

Objet : Demande d'aide pour l'animation territoriale à la Région Occitanie

Le Président expose que le PETR Pays Tolosan peut demander une subvention auprès de la région Occitanie au titre de l'animation territoriale pour l'année 2017.

Les critères d'éligibilité de la Région, jusqu'alors discriminant pour notre territoire, sont en cours de modification, il est donc opportun de déposer une demande de subvention pour l'action menée par le PETR.

Cette demande portera sur les dépenses de fonctionnement de la structure (études, salaires, déplacement, restauration, hébergement) nécessaires à son bon fonctionnement.

Les nouveaux critères n'étant pas encore adoptés, la région Occitanie nous informera, après instruction de notre dossier, des dépenses retenues pour calculer l'assiette éligible et le taux de notre subvention.

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- 1- Le dépôt d'une demande d'aide au taux le plus haut au titre de l'animation pour l'année 2017
- 2 Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 24 octobre 2017.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 24 octobre 2017
Au registre sont les signatures